

11 novembre 2025

**Monsieur le Premier ministre Legault,
Monsieur le Ministre Dubé,**

L'engagement du Québec pour des soins de santé accessible est en danger.

En tant que champions des 1,2 million de Québécois atteints d'arthrite, nous vous écrivons, car nous sommes grandement préoccupés par les conséquences imprévues de la Loi 2. Cette loi, bien qu'elle soit conçue pour améliorer l'accès aux soins de santé et leur efficacité, menace de démanteler les fondations des soins spécialisés et continus dont les personnes atteintes d'arthrite dépendent pour rester mobiles, employées et autonomes. Nous vous prions de mettre la Loi 2 sur pause et de vous engager à nouveau auprès des groupes touchés par cette loi.

Sous sa forme actuelle, la Loi 2 comprend trois risques sérieux :

L'érosion de la qualité des soins

La rémunération basée sur le volume favorise la rapidité au détriment de la rigueur. Une gestion efficace de l'arthrite demande une évaluation soignée, une planification personnalisée des traitements et un suivi continu. Un survol rapide de ces éléments des soins de l'arthrite met en péril les résultats en plus de faire augmenter les coûts de soins de santé à long terme.

La perte de spécialistes

Le Québec ne peut se permettre de perdre des spécialistes. Chaque rhumatologue ou chirurgien orthopédique qui démissionne ou réduit son nombre d'heures de travail dans ce nouveau cadre laisse des centaines de patients sans soins, ce qui pousse ces derniers vers les soins d'urgence et crée un goulot d'étranglement dans l'ensemble du système, exactement ce que la Loi 2 cherche à résoudre.

Une crise de capacité à venir

Les perturbations d'aujourd'hui en enseignement signifient des formations retardées et moins de spécialistes pour demain. La population vieillissante du Québec nécessite plus de spécialistes, non pas moins de spécialistes, aujourd'hui et pour les décennies à venir.

Il existe une voie à suivre plus avantageuse. La communauté de l'arthrite demande au gouvernement du Québec de mettre la Loi 2 sur pause et de plutôt mettre en œuvre des réformes qui répondent aux besoins des patients et du système en :

1. Créant des modèles de financement durables qui tiennent compte de la complexité de la gestion de l'arthrite
2. Mettant sur pied des systèmes de formation visant à mesurer les lacunes et améliorer les soins
3. Maintenant l'autonomie des médecins à prodiguer des soins complets et axés sur le patient

Il s'agit d'un moment charnière. Le gouvernement du Québec peut continuer d'avancer avec une loi imparfaite qui risque de nuire aux soins pour des milliers de personnes ou mettre la Loi 2 sur pause et s'asseoir avec les médecins ainsi que les patients et travailler de concert pour arriver à des solutions collaboratives et durables qui protégeront les patients les plus vulnérables de la province. **Nous sommes prêts à travailler avec vous.**

Cordialement,



Cheryl Koehn
Fondateur et présidente
Le comité ACE (Arthritis Consumer Experts)



Michelle Bridge, OT Reg. (Ont.), ACPAC
Présidente
L'Association des professionnels de la santé en arthrite



Diane Lacaille, MDCM, MHSc, FRCPC
Directrice scientifique
Recherche sur l'arthrite au Canada



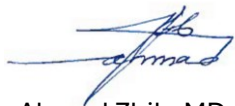
Michelle Tice
Directrice exécutif
Recherche sur l'arthrite au Canada



Trish Barbato
Présidente et chef de la direction
Société de l'arthrite du Canada



Laurie Proulx
Directrice générale, personne atteinte d'AJI
Alliance Canadienne des Arthritiques



Ahmad Zbib, MD, MBA, CPHIMS-CA
Chef de la direction
Société canadienne de rhumatologie



Brenda Delodder
Directrice exécutif
L'Association canadienne de spondylarthrite



Leanne Mielczarek
Chef de la direction
Lupus Canada



Antonella Scali
Chef de la direction
Psoriasis Canada



Jon Stewart
Président
Fondation Vasculites Canada